

Services	Prestations	Tarif horaire	Tarif horaire après réduction d'impôts
AIDE A DOMICILE Prestataire	1 heure prestataire	31.96 €	15.98 €
	Frais kilométriques	0.50 €	
	1 heure Dimanche ou férié	39.95 €	19.97 €
	1 heure APA/ PCH /Aide sociale	25.50 €	
	Forfait interventions courtes	3 €	
SOINS	Forfait déplacement pédicure	Selon prestataire	
PORTAGE DES REPAS	1 Ration journalière Repas + la livraison	11.55 € 7.70 € le repas 3.85 € la livraison	Réduction d'impôts sur la livraison du repas, soit 1.93 €

Exonérations fiscales

La loi de finances pour 2017 prévoit un **crédit d'impôt de 50 % pour les dépenses d'aide à domicile. Un nouvel avantage fiscal pour ceux qui ne paient pas ou peu d'impôts.**

Le crédit d'impôt est généralisé à tous les bénéficiaires des services à la personne, sur les prestations payées à compter du 1er janvier 2023, et impactera les impôts dus pour l'année 2023, prenant la forme d'un dégrèvement d'impôt et/ou d'un remboursement par le fisc (pour les personnes n'ayant pas ou peu d'impôts à verser).

Devis gratuit pour toute intervention mensuelle dépassant 100€

Pour un coût inférieur à 100€, un devis peut être établi, mais uniquement sur demande

Délai de Prévenance

Afin que chacun puisse bénéficier de l'aide qu'il demande nous instaurons également **un délai de prévenance de 72 h.**

Trop d'interventions sont annulées à la dernière minute par des usagers pour convenances personnelles. Afin de pouvoir nous organiser et organiser les emplois du temps de nos intervenantes, il est impératif de nous prévenir dans un délai imparti de 72 h avant l'heure de l'intervention. Si cela n'est pas le cas, l'intervention vous sera facturée.

Si votre absence est dû à motif de **force majeure**, l'intervention ne sera pas décomptée.

Nous vous demanderons un justificatif afin de ne pas facturer cette heure d'intervention. Nous essayons dans la mesure du possible d'honorer nos engagements auprès de vous afin chacun puisse bénéficier de l'aide dont il a besoin.